



## Agents affiliés à l'IRCANTEC Relevant du régime général de la sécurité sociale (hors CES, CEC, CEJ, contrat d'avenir)

## Risques assurés :

Tous les risques, soit la couverture de l'ensemble des obligations statutaires de votre collectivité définies par le statut de la fonction publique territoriale.

- accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle et temps partiel thérapeutique,
- maladie ou accident de vie privée,
- maternité-adoption-paternité et accueil de l'enfant.

## Tous ces risques sont garantis sans franchise à l'exception de la maladie ordinaire.

La garantie maternité-adoption-paternité s'applique après un délai d'attente de 10 mois à compter de la date de prise d'effet du contrat. Cependant, ce délai ne s'applique pas si la garantie était souscrite par la collectivité contractante auprès d'un organisme d'assurance au titre de l'exercice précédent.

- Mode de gestion : capitalisation sans reprise du passé.
- ▶ Prise d'effet des garanties : les garanties s'exercent pour les agents en activité normale de service à la date de prise d'effet du contrat.

## Taux unique de 1,65 % avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt

► Les options possibles
Souhaitez-vous le remboursement ? (cochez les indemnités retenues)
des charges patronales  % retenu
(Possibilité de retenir un taux compris entre 10 et 35 % du traitement indiciaire brut)
des indemnités de résidence
du supplément familial de traitement
des indemnités accessoires
NB : Complétez les cases figurant sur le formulaire « Base de l'Assurance – Assiette de cotisation »
Nombre d'agents IRCANTEC à assurer :
▶ Date de prise d'effet* : / / 2021 au 31 / 12 / 2021
(*au plus tôt le 1 <sup>er</sup> jour du mois suivant la date de demande de souscription)
Le Maire (Président) Cachet de la collectivité  Fait à, le// 20